



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce

fait à Nice le 15 juin 1957
entré en vigueur le 8 avril 1961

Réserves et déclarations

Allemagne

L'Allemagne a déclaré vouloir appliquer la classification internationale des produits et des services à titre de système auxiliaire.

Belgique

Même déclaration que l'Allemagne.

France

Applicable aux départements et territoires d'outre-mer.